

# SYNDICAT MIXTE DU CLAIN SUD

\*\*\*\*\*

Département de  
la Vienne

\*\*\*\*\*

Arrondissement de  
MONTMORILLON

\*\*\*\*\*

date de la convocation : 18/01/2015

nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants
25	18	18

## Compte rendu du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil quinze, le vingt neuf janvier à dix-huit heure et trente minutes, les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la salle du conseil de la communauté de communes de la Région de Couhé, sur la convocation et sous la Présidence de Monsieur Philippe Bellin Président.

Etaient présents : **BAILLARGE** Philippe - **BELLIN** Philippe - **BERNARD** Bruno - **BONNEAU** Olivier - **BOURCHENIN** Michel - **CHARRAUD** Bruno - **GIRARDEAU** Jules - **GRIMAUD** James - **GROLLIER** Louis-Marie - **GUINAULT** Jacques - **HARRISON** Susan - **HUGUENAUD** Gérard - **MOREAU** Mickaël - **MOUSSERION** Martine - **NOIRAUT** Hubert - **PIN** Olivier - **TEXEREAU** Dominique - **VIVION** François

Etaient excusés : **BAUDOIN** Bruno - **BEGUIER** Vincent - **BERTHOMME** Marie-Annick  
**LUCQUIAUD** Régis - **SENECHEAU** André

Etaient absents : - **MARTIN** Caroline- **MARTIN** Jean-Louis

A été élu secrétaire de séance Monsieur **HUGUENAUD** Gérard

Administratif : le trésorier receveur, Nicolas BERGERON et le technicien Manuel Mirlyaz

Départ de M. Guinault à 19h50 (réunion)

### Délibérations prises :

- n°185 : Débat d'orientation budgétaire
- n°186 : Programme de travaux, contrat avec l'agence de l'eau
- n°187 : Déclaration d'intérêt général

**Délibération n°290115\_185**

## Débat d'orientation budgétaire

Vu la Loi n° 96-142 du 21 février 1996

Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Comité Syndical prend acte du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 29 janvier 2015 à 18h50 et valide les orientations présentées (voir annexe 1, diaporama du débat d'orientation budgétaire).

(En note à l'article L5211-39-1 , le président présente lors de la séance l'avancement du projet de fusion avec les autres syndicats rivières )

## Programme de travaux, contrat avec l'agence de l'Eau et le Conseil Général

Le Président introduit la présentation du bureau d'étude NCA correspondant à une programmation de travaux entre 2015 et 2020. Cette programmation découlera sur un contrat avec l'agence de l'eau et le Conseil Général. Il rappelle que le bureau d'étude avait réalisé un bilan en décembre 2013 du précédent contrat et qu'il est nécessaire pour obtenir des subvention d'en renouveler un. Le bureau d'étude présente à l'aide d'un diaporama\* la méthode utilisée pour arriver à prioriser les actions sur les cours d'eau du Syndicat. Les cartes présentent notamment l'état des cours d'eau du Syndicat et les secteurs à restaurer en priorité.

Pour le bureau d'étude, la Bonvent et la Bouleure en amont de Brux ne représentent pas une priorité compte tenue de leurs assècs pendant plusieurs mois de l'année même si ces cours d'eau sont dégradés. Le Clain amont jusqu'à Château Garnier et le bassin du Payroux sont également dégradés mais permanents pouvant constituer une priorité pour des travaux. De ces propositions, le bureau d'étude présente une évaluation des coûts annuels par compartiment (lit mineur, lit majeur, continuité,...). Le technicien précise lors de la présentation la localisation des photos prises sur le territoire du syndicat comme exemple de travaux et traduit les termes techniques. Le Président ajoute que l'évaluation des coûts n'est qu'une série d'enveloppe et qu'elle ne correspond pas à l'argent qui sera dépensé. Ces enveloppes permettent néanmoins de disposer de ressource auprès des financeurs si l'une d'elles nécessite d'être consommée. Le Président demande à l'assemblée s'ils veulent s'exprimer sur le sujet.

Quelques questions se portent sur le montant des opérations prévues et plus particulièrement sur les ouvrages. M. Grolier mentionne des travaux d'arasement ou de passe à poisson pouvant atteindre des sommes exorbitantes. NCA répond que les montants relatifs aux ouvrages, assez importants par rapport aux autres travaux, se basent sur leurs expériences et qu'en vertu du fonctionnement du Syndicat (travaux réalisés en interne) le coût des travaux seraient vraisemblablement bien inférieurs. Le technicien ajoute cependant que la pelle de Chantemerle à Couhé fera l'objet d'une étude particulière à réaliser par un bureau d'étude compte tenu des enjeux en amont et de l'état de l'ouvrage. Il est envisagé de faire une passe à poisson rustique pour conserver la ligne d'eau en amont et assurer la remontée des espèces aquatiques.

Sur les autres montants, le technicien précise que les travaux peuvent être affectés sur plusieurs compartiments ; ainsi, une pelleteuse peut effectuer sur un même chantier des travaux sur le lit mineur, sur une frayère à brochet (compartiment lit majeur), continuité,...

Il ajoute quelques éléments de comparaison : le précédent contrat s'élevait à environ 614 000€ sur 6ans (5ans du contrat + 1an par avenant) pour une somme prévue à environ 525 000€ (+17%). Un calcul trop juste pour bénéficier de toutes les subventions en 2014 (l'année de l'avenant). Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Clain, sur Poitiers, n'a consommé que 45% du budget prévu (1,4 million d'Euros). M. Texereau pense que c'est la crédibilité du syndicat qui est en jeu. Le Président complète en évoquant qu'il faut être dans les clous en s'appuyant notamment sur le bureau d'étude avec une marge raisonnable. Il précise que le Conseil Général et l'agence de l'Eau participe à hauteur de 65-80 %. Le technicien demande qu'à la suite de cette réunion, le Président et/ou les vice-Présidents devront participer à un comité de pilotage pour valider le contrat territorial milieux aquatiques.

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité :

- autorise le Président à signer le contrat territorial milieux aquatiques ;
- mandate le Président et les vice-présidents pour effectuer toutes les démarches nécessaires et de signer les pièces relatives au contrat territorial milieux aquatiques.

\* Diaporama 1 présenté par NCA en annexe

Support : Diaporama 1 "Présentation du programme de travaux " (Par NCA)

## Déclaration d'intérêt général

Le Président présente l'objet de la déclaration d'intérêt général (DIG). Le technicien ajoute que cette DIG permet d'intervenir sur des propriétés privées sous l'égide de l'intérêt général. Il s'agit d'un arrêté pris par le préfet pour une durée de cinq ans qui passe au préalable par une enquête publique. Les services de la DDT (Direction Départementale des Territoires) et de l'ONEMA (Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques) contrôlent la conformité du dossier relatif à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA).

Après délibération, le Comité Syndical à l'unanimité :

- donne délégation au Président et à défaut aux vice-Présidents l'investigation et la signature de tout ou partie de document relatif à la procédure de déclaration d'intérêt général ;
- autorise le Président et à défaut les vice-Président à demander une subvention auprès de l'agence de l'Eau et au Conseil Général concernant la DIG

en note pour la mise en oeuvre de ces travaux, la LEMA impose :

- de disposer d'une DIG afin de déclarer d'intérêt général les travaux envisagés, notamment pour permettre à la collectivité de se substituer aux riverains et investir des fonds publics sur des terrains privés (art. L 210-1, L 211-1, L211-7, L 215-14 et L 215-15 du Code de l'Environnement). A la différence d'une déclaration d'Utilité Publique (DUP), elle n'oblige pas le propriétaire à accepter la réalisation du projet.
- de disposer d'un dossier d'autorisation des travaux au titre des articles L 214-1 à L 214-6 du Code de l'Environnement.

---

### Présentation des travaux

Le technicien présente les travaux effectués en 2014 par le syndicat avec les documents remis (cf. annexes). Il présente également les grands chantiers prévus en 2015.

Le comité syndical demande que des petits panneaux soient disposés près de quelques arbres câblés pour informer le public.

*Support : Diaporama 2 " Syndicat mixte du Clain Sud Comité syndical du 29 janvier 2015*

---

### Site internet

Le Président passe au sujet suivant, le site internet du Syndicat. Le technicien apporte quelques éléments au comité syndical et laisse la parole à M. Moreau pour présenter le site. M. Moreau fait dans un premier temps un bilan des deux réunions sur le sujet qui avaient pour objectif de donner les orientations au technicien. Il établit un comparatif entre l'ancien site et le nouveau en appuyant sur les activités conjointes du Syndicat et de ne pas axer uniquement sur les travaux. Les loisirs et les animations sont davantage mis en valeur dans le nouveau site. Il continue son analyse sur la page d'accueil, plus simple. Dans la nouvelle architecture, le site se décline à plusieurs échelles, du général aux détails. Pour illustrer, des photos assez nombreuses sont présentées afin d'étayer les explications.

Il explique que le site a pour vocation de commenter les travaux réalisés aux communes et aux habitants. Le cadre réglementaire et les contextes sont abordés à la différence de l'ancien site. M. Moreau laisse la parole au technicien. Ce dernier demande au comité syndical de ne pas hésiter à le corriger si des fautes, coquilles,... restent. Il ajoute que la partie "fonctionnement" est plus importante que la version précédente notamment avec la possibilité de télécharger les comités syndicaux. M. Moreau reprend un sujet de discussion lors des réunions précédentes qui se portait sur les

coordonnées des élus. Le choix a été de ne mentionner que la commune de l'élu référent, les coordonnées étant disponibles auprès de la mairie ou dans l'annuaire. Mme Mousserion suggère que les photos de l'équipe soient affichées. Le technicien répond qu'une page est disponible sur le site avec un paragraphe pour les stagiaires.

Le comité syndical émet plusieurs suggestions sur le site.

M. Grolier demande au Président si une communication a été prévue concernant le site internet par rapport aux autres syndicats afin qu'aucune ambiguïté naissent. Il ne souhaite pas que les autres syndicats aient le sentiment de se faire absorber en favorisant la concertation. Mme Mousserion, M. Bernard et le Président rassurent sur le sujet et d'une manière générale il n'apparaît pas pour le comité syndical qu'il s'agit d'une "absorption" mais bien d'une association.

*Support : Présentation du site internet.*

(en note, quelques corrections ont été faites après la réunion et la mise en page a été légèrement modifiée, le site sera en ligne à la mi-février)

---

### **Echange du comité syndical :**

#### **- Réunion sur la fusion des syndicats**

Le Président évoque la réunion à la préfecture sur la fusion des syndicats de rivières qui s'est tenue le 26 janvier 2015. Il donne les principaux éléments au comité syndical : toujours deux syndicats : un Clain Sud et un Clain Nord ; les délais et son sentiment d'un point de vue financier. Il développe sur la structuration des syndicats pour la partie sud du bassin du Clain et sur l'évolution des discussions. Des statuts sont en préparation avec les autres présidents et souhaiterait qu'ils soient validés avant l'été 2015. Le comité syndical demande des informations par rapport aux employés. Le Président dresse un bilan des structures sur le sujet et relate le manque d'intervention sur la Vonne d'où leur volonté d'intégrer la future structure. Il aborde les cotisations et la participation des collectivités en préférant que les communautés de communes prennent la compétence. M. Grolier démontre la superposition de territoire entre le syndicat, les communautés de communes et les communes. Le Président suit le raisonnement en prenant exemple de la communauté de communes de Vivonne qui sera sur les deux syndicats (Clain Sud/ Clain Nord). M. Grolier ajoute également l'exemple du Pays Civraisien entre le bassin de la Charente et le Clain. Le Président répond que le territoire sera précisé dans les statuts. Le technicien aborde dans le cadre des statuts la compétence "prévention des inondations". Le Président poursuit le raisonnement pour que cette compétence, attribuées aux communautés de communes, soit déléguée au Syndicat. M. Pin interroge le Président sur cette dernière compétence par rapport au PLU (Plan Local d'Urbanisme). Il demande s'il ne va pas y avoir d'interaction avec ce domaine de compétence. Le Président rappelle que les constructions en zones inondables sont interdites par défaut dans les PLU bien qu'il y ait quelques maisons à risque. M. Pin reprend la démarche de la fusion des syndicats et suggère qu'il faudra un peu de temps pour que les communautés de communes prennent la compétence pour la redonner au futur syndicat. Le Président précise qu'un courrier sera envoyé très prochainement aux communautés de communes pour qu'elles se saisissent de la problématique.

M. Pin informe le comité qu'il a déjà approché le sujet à la communauté de communes du pays Gencéen, mais que cette dernière n'était pas pressée de le traiter. Il suggère d'envoyer un courrier aux communautés de communes en exposant la démarche de la fusion et en les invitant à prendre la (les) compétence(s). Il précise que Mme Berthommé (excusé) préside la commission à la communauté de communes et qu'il lui soumettra la démarche. Le Président développe l'adhésion des communautés de communes par rapport à la simplicité des cotisations mais surtout par rapport à la gouvernance en mentionnant 38 communes de prévues. Il précise qu'il est plus simple de prendre des décisions en petit comité qu'à 38 (à raison d'un délégué par commune).

M. Pin demande si les autres syndicats ont des programmes en cours comme celui présenté précédemment. Le technicien répond que le syndicat de la Clouère a un contrat en cours, que la communauté de communes du Pays Méluin : pour la Vonne, prévoit une étude cette année et que le syndicat intercommunal du Palais et de la Rhune ne s'est pas lancé sur la démarche en raison de sa taille et de ses objectifs.

M. Grolier et Mme Mousserion soutiennent la démarche concernant les communautés de communes. M. Guinault rappelle que la communauté de communes du pays Gencéen se retrouve sur deux cantons. M. Pin, Mme Mousserion et le Président répondent que pour eux c'est la solution la plus cohérente par rapport au bassin de la Clouère et du Clain. M. Noirault demande le nombre de km que les autres structures ont. Le technicien répond que le Syndicat a 170km, "la Clouère" env. 70km, la communauté de communes du Pays Méluzin env. 40 km. M. Bernard demande quelle longueur de cours d'eau sera traitée par le futur syndicat. Le technicien répond 420 km, il ajoute qu'il faudra néanmoins préciser la définition de cours d'eau en prenant comme exemple La Bouleure à Chaunay, assec une grande partie de l'année. M. Grolier complète en se rapportant à l'étude et en reprenant l'exemple de La Bonvent étant également assec une grande partie de l'année. Il demande à ce que les règles définissant un cours d'eau soient bien claires. M. Pin poursuit la logique pour qu'un lexique soit rédigé afin de s'entendre sur les termes.

La discussion du comité syndical se porte ensuite sur les bandes enherbées, M. Grolier et M. Pin présentent les principales obligations concernant cette réglementation. M. Grolier explique que les bandes enherbées doivent être entretenues le long des cours d'eau, il évoque que des petits cours d'eau ne sont plus entretenus depuis 15-20 ans et s'ensavent. M. Noirault demande à qui revient l'entretien de ces petits fossés. Le débat aboutit sur un listing à faire pour être claire sur les cours d'eau à gérer par le futur syndicat. M. Grolier ajoute les avantages de l'entretien régulier des cours d'eau réalisés par le Syndicat par rapport à d'autres syndicats. Il relate au comité syndical des investissements importants réalisés ou à prévoir de syndicat en Charente Maritime pour restaurer les cours d'eau.

Le Président conclue la discussion en reprenant les principaux éléments et en proposant de faire une liste des cours d'eau à prendre en compte dans les statuts de la future structure.

---

#### **Rapports de réunion du Syndicat par les élus :**

Le technicien donne quelques éléments de contexte à la réunion sur le Schéma Départemental de l'Eau que M. Girardeau a suivi. M. Girardeau explique que cette réunion rassemble beaucoup d'acteur de l'eau en prenant l'exemple des études. Il développe en démontrant que des études faites par un organisme sont en même temps réalisés par un autre organisme mais avec une approche différente. Le Président suppose que les objectifs ne sont pas les mêmes selon l'organisme. M. Girardeau pense qu'il y a trop d'intervenant et trop de point de vue pour être efficace.

Le Président prolonge la remarque en prenant l'exemple du SAGE Clain sur les milieux aquatiques. Cette réunion regroupait, selon lui, beaucoup d'acteur avec deux groupes : chambre d'agriculture et associations écologistes. Il précise qu'il était le seul élus des syndicats de rivières. M. Grolier insiste pour que les syndicats de rivières soient présent à ces réunions.

M. Pin rappelle que les élus doivent être présents aux réunions de préparation (évoqué au précédent comité). Il démontre avec l'exemple de l'étude "ouvrage" que les enjeux ne sont pas les mêmes et que les élus ont leurs rôles à jouer notamment avec la fusion des syndicats. Le Président acquiesce et ajoute que la position sera plus importante qu'à l'heure actuelle.

M. Girardeau demande si avec la fusion, le syndicat aura davantage de moyen compte tenu de l'augmentation du linéaire. Le Président répond à l'affirmative par rapport au cotisation. M. Girardeau précise en demandant si le rapport sera le même entre les cotisations et le linéaire. Le technicien annonce qu'il y aura des perspectives financières selon les compétences prises pour que les élus puissent choisir. M. Girardeau s'inquiète de l'état des cours d'eau qui seront dans le futur syndicat. Il explique ainsi : en prenant des cours d'eau dégradés le coût sera plus élevés que nous ayant des cours d'eau en bon état. M. Texereau rebondit sur le sujet en supposant que les travaux sur la Vonne seront sans doute importants et plus longs que prévus. Il s'inquiète de l'urgence des actions qui risquent de durer par rapport aux travaux de l'étude présentée en début de réunion. Le Président pense qu'il y aura des embauches dans l'avenir pour rattraper le retard sur les autres cours d'eau. Le débat se poursuit sur les subventions par rapport aux emplois.

Le Président conclue la réunion en rappelant que la prochaine réunion se tiendra dans les quelques semaines pour le vote du budget et qu'il tiendra informé le comité syndical de l'évolution de la fusion.

---

La séance est levée à 22h25

-----

Documents remis à la réunion du 29 janvier 2015

- Bilan des travaux, dossiers et animations en 2014 et prévisions des travaux en 2015-02-02

Diaporama présenté lors de la réunion :

- Débat d'orientation budgétaire 2015
- Programmation de travaux sur 5 ans par NCA
- Présentation des travaux réalisés par le syndicat en 2014, et prévu en 2015
- Site internet présenté en direct.